



**Coop'Ain
Energie**

Société Coopérative
d'Intérêt Collectif
Centrale Villageoise

www.coopainenergie.centralesvillageoises.fr



Notre projet d'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ÉLECTRICITÉ

Opération :
Préau de l'école de BRESSOLLES

Mise en service prévue début 2026

Votre énergie produite localement

L'installation sur l'école pourra fournir en électricité la consommation de la mairie et jusqu'à 20 habitations, couvrant jusqu'à 30% de leur consommation maximale.

Production de la centrale solaire de l'école



34 000 kWh/an



20 habitations

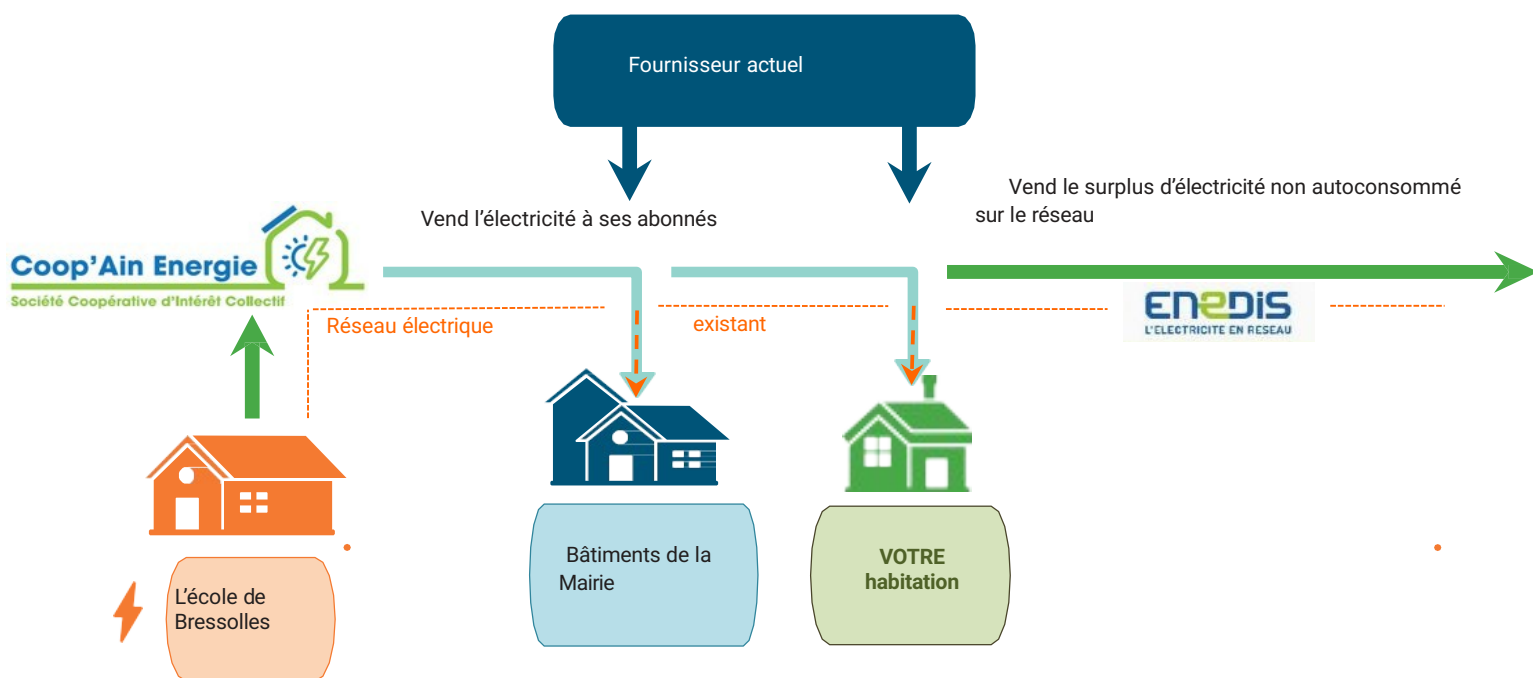


Mairie Ecole
Local pompiers

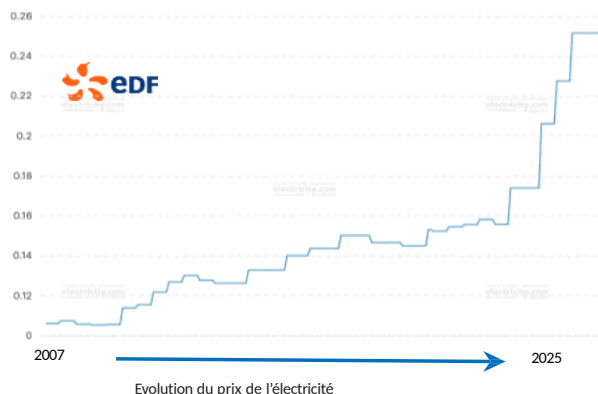
Le principe : autoconsommation collective + revente du surplus d'électricité

Vous consommez directement l'électricité produite par Coop'Ain Énergie sur l'école. Enedis vous la transporte et calcule votre consommation.

Vous n'avez rien à faire, votre facture actuelle sera juste séparée en deux : une de Coop'AinÉnergie et une de votre fournisseur habituel.



Avantages de l'autoconsommation



Un prix de l'électricité comparable à celui des tarifs réglementés pratiqués par EDF...

... mais des gains dans la durée grâce à une évolution du tarif au maximum de celle de l'inflation.

Et l'assurance d'avoir une **énergie verte, locale,**
de soutenir un projet citoyen au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire.

Vous habitez Bressolles ?

Vous souhaitez bénéficier de l'auto-consommation collective ?

- 1 Remplissez le document d'inscription joint à cette brochure.
- 2 Fournissez votre dernière facture d'électricité.
- 3 Devenez sociétaire de Coop'Ain Énergie en souscrivant au minimum à 1 part sociale de 100 €. C'est une épargne.

Les avantages

- ✓ Pas besoin de changer de fournisseur d'électricité (sous condition d'être équipé d'un compteur Linky).
- ✓ Sans engagement et résiliable à tout moment.
- ✓ Maîtrisez votre facture, notre tarif d'électricité verte évoluera faiblement, au maximum du niveau de l'inflation.

Que deviendra l'installation dans l'avenir ?

EN 2055, LA MAIRIE DECIDERA DE L'AVENIR DE L'INSTALLATION



Elle aura alors le choix :

- ✓ d'assurer le rôle de fournisseur d'énergie en vendant l'électricité aux habitants et en utilisant les revenus, par exemple, pour entretenir le village ;
- ✓ d'autoconsommer toute l'électricité produite pour alimenter les services publics destinés aux habitants ;
- ✓ de poursuivre l'aventure avec Coop'Ain Énergie ;
- ✓ de demander l'enlèvement de l'installation.



DEVENEZ ACTEUR DU DISPOSITIF

Soyez actif sur votre territoire, rejoignez Coop'Ain Énergie et participez aux décisions de l'assemblée générale (vote des projets, des dividendes des sociétaires...), aux commissions de travail ou encore au comité consultatif d'autoconsommation de Bressolles.



Qui sommes nous ?

Coop'Ain Énergie est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC-SAS) créée en 2022 à partir de l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Cotière et surtout de la volonté de citoyens d'agir pour la transition énergétique et écologique, la production d'énergies renouvelables et la sobriété énergétique sur le territoire du Sud l'Ain .

Comment ?

En installant des panneaux solaires sur les toits de nos communes, grâce à l'épargne citoyenne mobilisée via l'achat de parts sociales de la société Coop'Ain Énergie.



Nos valeurs



Economie
responsable



Écologie
active



Ancrage local



Gouvernance
partagée

Une aventure collective

Coop'Ain Énergie est une coopérative citoyenne. Ses capitaux sont ceux des habitants et acteurs du territoire, sa gouvernance est démocratique - un(e) sociétaire = une voix (quel que soit le nombre de parts sociales détenues) - et ses instances, conseil coopératif et présidence, sont élues.

Un modèle maîtrisé

Coop'Ain Énergie est composée de bénévoles expérimentés qui s'appuient sur plus de 60 centrales villageoises, le réseau Énergie Partagée et sur des experts externes pour les études de structure des toitures par exemple.

Une entreprise ouverte à tous et accessible dès 100 €

En achetant 1 ou plusieurs parts sociales à 100 euros l'unité, votre épargne permet d'investir dans les énergies renouvelables. Ainsi tout le monde peut participer concrètement à la construction d'une centrale solaire sur sa commune.

Une aventure qui associe
habitants, collectivités et entreprises locales sur votre territoire

- les élus, les mairies et collectivités locales en mettant à disposition des toitures pour poser les panneaux solaires,
- les sociétés locales pour l'installation et l'entretien des panneaux.